

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

COMMUNE de LONGNY-LES-VILLAGES

Département de l'Orne

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 12 h 00, le Conseil Municipal de la commune de **LONGNY-LES-VILLAGES**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Christian BAILLIF**.

Étaient présents : M. Christian BAILLIF, M. Marc BELAND, Mme Frédérique BERGER, Mme Roselyne BRAULT, M. Bernard CALIXTE, Mme Edith DESAILLY, M. Michel DESCHAMPS, M. Jean-Vincent du LAC, M. Gilles DUJARDIN, Mme Elyane ENCELIN, M. Bertrand FABRE, Mme Cécile GARO, M. Michel GUIMOND, Mme Danièle LALAOUNIS, Mme Christelle LEGRAND, Mme Céline LEROY, M. Jean-Marc NAËL, M. Gilles ORY, M. Pascal ROBACHE, Mme Françoise ROBINEAU, M. Marcel VIANDIER.

Étaient absents : M. Michel BERNARDI, Mme Anne-Marie DURAND, Mme Nathalie GAREL, Mme Géraldine GEFFROY-PICHOT, M. Claude LEPY, M. Thierry PIOT, M. Roger PLESSIS, Mme Sylvaine RICHER, Mme Céline SACHS-JEANTET, M. Jérôme VERAÏN.

Procurations : Mme Anne-Marie DURAND en faveur de M. Gilles ORY, Mme Nathalie GAREL en faveur de M. Bertrand FABRE, M. Thierry PIOT en faveur de M. Michel GUIMOND, Mme Sylvaine RICHER en faveur de M. Jean-Marc NAËL, Mme Céline SACHS-JEANTET en faveur de Mme Elyane ENCELIN.

Monsieur le Maire de Longny-les-Villages ouvre la séance du Conseil municipal à 12 h 02.

Madame Elyane ENCELIN est nommée secrétaire de séance.

Les propositions de délibérations

Délibération MA-DEL-2023-054: Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin de liste

1/ Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que le vote pour les élections sénatoriales, dans le département de l'Orne se déroulera le dimanche 24 septembre 2023 à la préfecture.

Conformément au décret n°2023-257 du 6 avril 2023 et la circulaire ministérielle du 30 mars 2023, tous les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 pour désigner les délégués et suppléants au sein du collège électoral.

En application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 10 mai 2023, les délégués et suppléants sont élus simultanément sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Monsieur le maire procède à l'appel des membres du Conseil municipal :

Nom et Prénom	Présent	Absent	Ayant donné procuration à
BAILLIF Christian	x		
BELAND Marc	x		
BERGER Frédérique	x		
BERNARDI Michel			
BRAULT Roselyne	x		
CALIXTE Bernard	x		
DESAILLY Edith	x		
DESCHAMPS Michel	x		
DU LAC Jean-Vincent	x		
DUJARDIN Gilles	x		
DURAND Anne-Marie			ORY Gilles
ENCELIN Elyane	x		
FABRE Bertrand	x		
GAREL Nathalie			FABRE Bertrand
GARO Cécile	x		
GEFFROY-PICHOT Géraldine			
GUIMOND Michel	x		
LALAOUNIS Danièle	x		
LEGRAND Christelle	x		
LEPY Claude			
LEROY Céline	x		
NAEL Jean-Marc	x		
ORY Gilles	x		
PIOT Thierry			GUIMOND Michel
PLESSIS Roger			
ROBACHE Pascal	x		
RICHER Sylvaine			NAEL Jean-Marc
ROBINEAU Françoise	x		
SACHS-JEANTET Céline			ENCELIN Elyane
VERAIN Jérôme			
VIANDIER Marcel	x		
Total	21	10	5

Monsieur le maire dénombre 21 conseillers municipaux présents et 5 représentés et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il rappelle que Madame ENCELIN a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Il désigne le bureau (deux membres présents les plus âgées et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal) :

- Madame LALAOUNIS Danièle
- Monsieur DESCHAMPS Michel
- Monsieur DU LAC Jean-Vincent
- Madame LEROY Céline

Il demande : qui souhaite présenter une liste complète constituée de 12 délégués titulaires et 5 délégués suppléants ou une liste incomplète. Une liste complète a été déposée :

BAILLIF Christian
ENCELIN Elyane
VIANDIER Marcel
BERGER Frédérique
ORY Gilles
LEROY Céline
NAËL Jean-Marc
BRAULT Roselyne
PIOT Thierry
LALAOUNIS Danièle
CALIXTE Bernard
ROBINEAU Françoise
FABRE Bertrand
GAREL Nathalie
GUIMOND Michel
RICHER Sylvaine
LEGRAND Christelle

Il redemande s'il y a d'autres personnes qui souhaitent se présenter. Aucune autre personne ne se présente.

Monsieur le maire invite, à l'appel de leur nom, les conseillers municipaux à aller voter.

Après le vote du dernier conseiller municipal, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (at. L.66 du code électoral) : 2
Nombre de suffrages exprimés : 24

Nom de la liste ou du candidat tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	Titulaires	Suppléants
BAILLIF Christian	24	12	5

La liste de Monsieur Christian BAILLIF ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, 12 conseillers ont été proclamés délégués titulaires et 5 conseillers, délégués suppléants.

*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 12 h 25.

Le secrétaire de séance,


Elyane ENCELIN

Le Maire,


Christian BAILLIF

